

LA VIE POPULAIRE

LA VIE POPULAIRE
PARAIT DEUX FOIS PAR SEMAINE
LE JEUDI ET LE DIMANCHE
Elle est mise en vente tous les Mercredis et tous les Samedis

DIRECTION :
18, rue d'Enghien. 18

ABONNEMENTS : { Paris et Dép^{ts}. 6 m., 9 fr. — 12 m., 16 fr.
Union postale. > 11 fr. — > 20 fr.
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

SOMMAIRE : I. Histoire de la Semaine : Le chapeau haut de forme, par Gustave Geffroy. — II. La victoire de Ninoche, par René Maizeroy. — III. Le cas de madame Lu-

neau, par Guy de Maupassant. — IV. Paradis perdu, par Claude Vignon. — V. Avis à nos collectionneurs. — VI. Les Monach, par Robert de Bonnières. — VII. La Vicomtesse

Alice, par Albéric Second. — VIII. L'Âme murée, par Paul Perret. — IX. Avis et Communications. — X. La Fin du Vieux Temps, par Paul Bourde.

LA VICTOIRE DE NINOUCHE



C'est vous qu'entretient mon fils? dit Lagleize d'un accent hautain... (Voir à la page 227.)

dre, plus sensuelle, plus victorieuse. Il promit de signer sa démission et de ne pas l'abandonner. Mais, attristé pour la première fois, il se demandait ce qu'il allait devenir maintenant, comment il payerait ses dettes, comment il gagnerait son pain, comment surtout le père, — le vieux soldat qui avait eu foi en lui — accepterait l'implacable nouvelle.

III

A peine arrivé, le commandant sonnait chez son fils. Il ne trouva personne. Il se rendit à la caserne. On lui répondit que Maxime avait une permission de quatre jours. Il attendit quatre jours, désespéré, vieillissant, craignant de mourir dans la chambre d'hôtel où il comptait les heures, où la douleur s'enfonçait dans sa cervelle comme un coin aigu. Enfin, le cinquième jour, il revint au logis de Maxime. L'espoir renaissait au fond de son cœur. Il voyait l'enfant bien aimé se jeter dans ses bras, lui accorder tout ce qu'il demanderait. Hélas ! sa porte était close encore. Et le concierge lui dit en rigolant :

— Monsieur Lagleize ne couche jamais ici !
— Où donc alors ? questionna-t-il.
— Chez sa petite dame, parbleu. Une gailarde qui a l'air de rien le mener !

Il griffonna l'adresse sur une carte et sortit. Ninoche était seule quand le vieux entra, boutonné dans sa redingote noire, les sourcils froncés, boitant de la jambe gauche et les yeux brûlés d'un éclat farouche. Elle se leva, étonnée, serrant le peignoir de soie dont les plis transparents moulaient son buste demi-nu.

— C'est vous qu'entretient mon fils ? dit Lagleize d'un accent hautain, comme s'il eût voulu cravacher la belle créature qui se dressait devant lui.

— Je ne vous comprends pas, Monsieur ! fit Ninoche.

— Où est Maxime ? reprit obstinément le vieux.

— M. Lagleize est sorti.
— Je l'attendrai !

Il s'assit sur un fauteuil.

Ninoche comprenait maintenant. C'était le père, celui dont Maxime ne parlait qu'avec respect. Et il venait pour lui reprendre son amoureux, pour lui dicter sa volonté et le chasser loin de Paris. La partie était presque perdue. Il fallait tricher pour la gagner. Qu'importe ce qui en adviendrait ? Et, s'étant approchée du commandant, adoucissant le regard clair de ses prunelles vertes, caressante, à mi-voix, elle s'écria :

— Vous m'en voulez donc bien, Monsieur ? Lagleize ne répondit rien. Il sifflottait une fanfare entre ses lèvres crispées.

— Vous croyez, j'en suis sûre, que j'ai conseillé à Maxime de donner sa démission.

Il sursauta.

— Qui donc le lui aurait conseillé alors ?

Elle s'approcha encore, son peignoir se dépliait. Sa nudité fraîche rosait la soie rose. Un bouquet de jasmains répandait dans la chambre une odeur forte de musc et de vanille.

— Si Maxime était là, fit-elle, il vous dirait toutes les prières que je lui ai adressées, que je lui adresse du matin au soir, pour qu'il renonce à ce projet absurde, pour qu'il garde son épauvette.

Elle lui tendit la main.

— Voyons, m'en voulez-vous toujours autant ?

Le commandant défaillait. Le charme troublant de cette fille, sa voix qui avait des résonances exquises de musique, la vision de chair qui papillottait autour de lui envahissait son être d'une lassitude lourde. Il pressa la main qu'elle lui tendait. Et, malgré lui, comme bercé, comme grisé, il s'abandonna. Ils cau-

saient comme de vieux amis qui se sont retrouvés après une longue absence. Ils parlaient de Maxime. Ils parlèrent bientôt d'autre chose. Des bouffées de jeunesse redressaient la taille courbée du commandant. Il ne songeait plus à son fils, à ses angoisses, à ses tourments. Ninoche l'avait entraîné sur un sofa. Elle appuyait sa tête décoiffée à l'épaule du vieux, jaunissant d'une poudre parfumée le collet noir de la redingote. Elle le tentait, plaisantait, lui contant des blagues risquées, l'interrogeant sur ses bonnes fortunes d'antan. Elle jouait la comédie, bernant ce Cassandre naïf comme une artiste de haute race. Il l'avait enlacée de ses bras. Et Maxime, qui revenait de la caserne, les surprit ainsi.

Le commandant se releva aussitôt, chancelant, les oreilles bourdonnantes, les yeux éblouis, éperdu de honte et de colère. Maxime se taisait. Un silence morne s'alourdissait sur cette scène tragique. Alors, Ninoche éclata de rire, d'un rire strident et moqueur :

— Osez donc lui ordonner maintenant de me lâcher ! cria-t-elle triomphante.

IV

Lagleize retourna à Saint-Martéjoux. On ne le revit plus ni dans les rues, ni sur le Mail, ni au café National. Il ne disait plus une parole à sa vieille servante. Il avait brûlé tous les portraits de son fils. Ils lui rappelaient sa honte. Et, un matin, Véronique, ayant entendu comme le bruit d'un meuble s'écroulant massivement, trouva le commandant étendu sur le plancher. Il était mort d'une attaque d'apoplexie en lisant au *Moniteur de l'Armée* la démission de Maxime.

RENÉ MAIZERROY.

LE CAS DE MADAME LUNEAU (1)

Le juge de paix, gros, avec un œil fermé et l'autre à peine ouvert, écoute les plaignants d'un air mécontent. Parfois il pousse une sorte de grognement qui fait préjuger son opinion, et il interrompt d'une voix grêle comme celle d'un enfant, pour poser des questions.

Il vient de régler l'affaire de M. Joly contre M. Petitpas, au sujet de la borne d'un champ qui aurait été déplacée par mégarde par le charretier de M. Petitpas, en labourant.

Il appelle l'affaire d'Hippolyte Lacour, sacristain et quincaillier, contre M^{me} Céleste-Césarine Luneau, veuve d'Anthime Isidore.

Hippolyte Lacour a quarante-cinq ans ; grand, maigre, portant des cheveux longs et rasés comme un homme d'église, il parle d'une voix lente, traînante et chantante.

M^{me} Luneau semble avoir quarante ans. Charpentée en lutteur, elle gonfle de partout sa robe étroite et collante. Ses hanches énormes supportent une poitrine débordante par devant et, par derrière, des omoplates grasses comme des seins. Son cou large soutient une tête aux traits saillants, et sa voix pleine, sans être grave, pousse des notes qui font vibrer les vitres et les tympans. Enceinte, elle présente en avant un ventre énorme comme une montagne.

Les témoins à décharge attendent leur tour.

M. le juge de paix attaque la question.

— Hippolyte Lacour, exposez votre réclamation.

Le plaignant prend la parole.

— Voilà, monsieur le juge de paix. Il y aura neuf mois à la Saint-Michel que M^{me} Luneau est venue me trouver, un soir, comme j'avais

sonné l'*Angelus*, et elle m'exposa sa situation par rapport à sa stérilité...

LE JUGE DE PAIX. — Soyez plus explicite, je vous prie.

HIPPOLYTE. — Je m'éclaircis, monsieur le juge. Or, qu'elle voulait un enfant et qu'elle me demandait ma participation. Je ne fis pas de difficultés, et elle me promit cent francs. La chose accordée et réglée, elle refuse aujourd'hui sa promesse. Je la réclame devant vous, monsieur le juge de paix.

LE JUGE DE PAIX. — Je ne vous comprends pas du tout. Vous dites qu'elle voulait un enfant ? Comment ? Quel genre d'enfant ? Un enfant pour l'adopter ?

HIPPOLYTE. — Non, monsieur le juge, un neuf.

LE JUGE DE PAIX. — Qu'entendez-vous par ces mots : « Un neuf ? »

HIPPOLYTE. — J'entends un enfant à naître, que nous aurions ensemble, comme si nous étions mari et femme.

LE JUGE DE PAIX. — Vous me surprenez infiniment. Dans quel but pouvait-elle vous faire cette proposition anormale ?

HIPPOLYTE. — Monsieur le juge, le but ne m'apparut pas au premier abord et je fus aussi un peu intercepté. Comme je ne fais rien sans me rendre compte de tout, je voulus me pénétrer de ses raisons et elle me les énuméra.

Or, son époux, Anthime Isidore, que vous avez connu comme vous et moi, était mort la semaine d'avant, avec tout son bien en retour à sa famille. Donc, la chose la contrariant, vu l'argent, elle s'en fut trouver un législateur qui la renseigna sur le cas d'une naissance dans les dix mois. Je veux dire que si elle accouchait dans les dix mois après l'extinction de feu Anthime Isidore, le produit était considéré comme légitime et donnait droit à l'héritage.

Elle se résolut sur-le-champ à courir les conséquences et elle s'en vint me trouver à la sortie de l'église comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, vu que je suis père légitime de huit enfants, tous viables, dont mon premier est épicier à Caen, département du Calvados, et uni en légitime mariage à Victoire-Elisabeth Rabou...

LE JUGE DE PAIX. — Ces détails sont inutiles. Revenez au fait.

HIPPOLYTE. — J'y entre, monsieur le juge. Donc elle me dit : « Si tu réussis, je te donnerai cent francs dès que j'aurai fait constater la grossesse par le médecin. »

* Or, je me mis en état, monsieur le juge, d'être à même de la satisfaire. Au bout de six semaines ou deux mois, en effet, j'appris avec satisfaction la réussite. Mais ayant demandé les cent francs, elle me les refusa. Je les réclamai de nouveau à diverses reprises sans obtenir un radis. Elle me traita même de fibustier et d'impuissant, dont la preuve du contraire est de la regarder.

LE JUGE DE PAIX. — Qu'avez-vous à dire, femme Luneau ?

MADAME LUNEAU. — Je dis, monsieur le juge de paix, que cet homme est un fibustier !

LE JUGE DE PAIX. — Quelle preuve apportez-vous à l'appui de cette assertion !

MADAME LUNEAU (rouge, suffoquant, balbutiant). — Quelle preuve ? quelle preuve ? Je n'en ai pas eu une, de preuve, de vraie, de preuve que l'enfant n'est pas à lui. Non, pas à lui, monsieur le juge, j'en jure sur la tête de mon défunt mari, pas à lui.

LE JUGE DE PAIX. — A qui est-il donc, dans ce cas ?

MADAME LUNEAU (bégayant de colère). — Je

(1) *Les Sœurs Rondoli*. P. Ollendorff, éditeur

sais-ti, moi, je sais-ti? A tout le monde, pardi. Tenez, v'là mes témoins, monsieur le juge; les v'là tous. Ils sont six. Tirez-leur des dépositions, tirez-leur. Ils répondront...

LE JUGE DE PAIX. — Calmez-vous, madame Luneau, calmez-vous et répondez froidement. Quelles raisons avez-vous de douter que cet homme soit le père de l'enfant que vous portez?

MADAME LUNEAU. — Quelles raisons? J'en ai cent pour une, cent, deux cents, cinq cents, dix mille, un million et plus, de raisons. Vu qu'après lui avoir fait la proposition que vous savez avec promesse de cent francs, j'appris qu'il était cocu, sauf votre respect, monsieur le juge, et que les siens n'étaient pas à lui, ses enfants, pas à lui, pas un.

HIPPOLYTE LACOUR, avec calme. — C'est des menteries.

MADAME LUNEAU, exaspérée. — Des menteries! des menteries! Si on peut dire! A preuve que sa femme s'est fait rencontrer par tout le monde, que je vous dis, par tout le monde. Tenez, v'là mes témoins, m'sieur le juge de paix. Tirez-leur des dépositions?

HIPPOLYTE LACOUR, froidement. — C'est des menteries.

MADAME LUNEAU. — Si on peut dire! Et les rouges, c'est-il toi qui les as faits, les rouges!

LE JUGE DE PAIX. — Pas de personnalités, s'il vous plaît, ou je serai contraint de sévir.

MADAME LUNEAU. — Donc, la doutance m'étant venue sur ses capacités, je me dis, comme on dit, que deux précautions valent mieux qu'une, et je comptai mon affaire à Césaire Lepic, que voilà, mon témoin; qu'il me dit: « A votre disposition, madame Luneau », et qu'il m'a prêté son concours pour le cas où Hippolyte aurait fait défaut. Mais vu qu' alors ça fut connu des autres témoins que je voulais me prémunir, il s'en est trouvé plus de cent, si j'avais voulu, monsieur le juge.

Le grand que vous voyez là, celui qui s'appelle Lucas Chandelier, m'a juré alors que j'avais tort de donner les cent francs à Hippolyte Lacour, vu qu'il n'avait pas fait plus que s'autres qui ne réclamaient rien.

HIPPOLYTE. — Fallait point me les promettre, alors. Moi j'ai compté, monsieur le juge. Avec moi, pas d'erreur: chose promise, chose tenue.

MADAME LUNEAU, hors d'elle. — Cent francs! cent francs! Cent francs pour ça, flibustier, cent francs! Ils ne m'ont rien demandé, eusse, rien de rien. Tiens, les v'là, ils sont six. Tirez-leur des dépositions, monsieur le juge de paix, ils répondront, pour sûr, ils répondront. (A Hippolyte.) « Guête-les donc, flibustier, s'ils te valent pas. Ils sont six, j'en aurais eu cent, deux cents, cinq cents, tant que j'aurais voulu, pour rien! flibustier!

HIPPOLYTE. — Quand y en aurait cent mille!...

MADAME LUNEAU. — Oui, cent mille, si j'avais voulu...

HIPPOLYTE. — Je n'en ai pas moins fait mon devoir... ça ne change pas nos conventions.

MADAME LUNEAU, tapant à deux mains sur son ventre. — Eh bien, prouve que c'est toi, prouve-le, prouve-le, flibustier. J'en défie!

HIPPOLYTE, avec calme. — C'est p't-être pas plus moi qu'un autre. Ça n'empêche que vous m'avez promis cent francs pour ma part. Fallait pas vous adresser à tout le monde ensuite. Ça ne change rien. J'l'aurais bien fait tout seul.

MADAME LUNEAU. — C'est pas vrai! Flibustier! Interpellez mes témoins, monsieur le juge de paix. Ils répondront pour sûr.

Le juge de paix appelle les témoins à décharge. Ils sont six, rouges, les mains balantes, intimidés.

LE JUGE DE PAIX. — Lucas Chandelier, avez-vous lieu de présumer que vous soyez le père de l'enfant que M^{me} Luneau porte dans son flanc?

LUCAS CHANDELIER. — Oui, m'sieu.

LE JUGE DE PAIX. — Célestin-Pierre Sidoine, avez-vous lieu de présumer que vous soyez le père de l'enfant que M^{me} Luneau porte dans son flanc?

CÉLESTIN-PIERRE SIDOINE. — Oui, m'sieu.

(Les quatre autres témoins déposent identiquement de la même façon.)

Le juge de paix, après s'être recueilli prononce :

« Attendu que si Hippolyte Lacour a lieu de s'estimer le père de l'enfant que réclamait M^{me} Luneau, les nommés Lucas Chandelier, etc., etc., ont des raisons analogues, sinon prépondérantes, de réclamer la même paternité;

» Mais attendu que M^{me} Luneau avait primitivement invoqué l'assistance de Hippolyte Lacour, moyennant une indemnité convenue et consentie de cent francs;

» Attendu pourtant que si on peut estimer entière la bonne foi du sieur Lacour, il est permis de contester son droit strict de s'engager d'une pareille façon, étant donné que le plaignant est marié, et tenu par la loi à rester fidèle à son épouse légitime;

» Attendu, en outre, etc., etc., etc.,

» Condamne M^{me} Luneau à vingt-cinq francs de dommages-intérêts envers le sieur Hippolyte Lacour, pour perte de temps et détournement insolite. »

GUY DE MAUPASSANT.

PARADIS PERDU

PAR

CLAUDE VIGNON (1)

— Les hommes, en général, sont tous bêtes; et moi particulièrement, je suis un grand sot! dit l'avocat général en fermant brusquement la Revue où il venait de lire des vers d'Alfred de Musset. Ainsi voilà ce qui m'est arrivé.

— Cela promet d'être piquant, interrompit une jeune femme, tandis que la partie masculine de l'assemblée s'inclinait en souriant.

— Piquant? hum!... c'est singulier, peut-être, et pour moi, c'est triste!... On les a répétés bien souvent, ces vers de Dante, qui disent que rien n'est pénible comme de se souvenir du temps heureux dans la douleur!

— Oh! vous n'êtes pas bien malheureux, j'espère? dit la marquise.

— C'est un malheur, madame, que l'absence du bonheur quand on y a goûté... Et puis, je suis vieux, c'est-à-dire que la belle fée de la jeunesse, de la poésie et de l'amour s'est envolée d'auprès de moi en me faisant le signe de l'éternel adieu... Et le bonheur, n'est-ce pas avant tout la jeunesse?... La jeunesse! mot magique! qui évoque un monde de joies à jamais perdues... Ah! pour retrouver un de ces jours bénis, je donnerais tout ce qui me reste de vie... je jetterais mon avenir entier comme une guenille... Nous sommes ici trois ou quatre personnes ayant passé le bel âge de la vie. Eh bien! je parierais qu'à l'évocation rapide de quelques souvenirs, toutes di-raient comme moi!

Personne ne répondit.

— ConteZ-nous votre histoire, reprit la marquise, après un court moment de silence. C'était à Blois, dans le salon de la vieille

marquise d'Andaye, et au milieu d'un cercle d'une dizaine de personnes, que l'avocat général Martimont venait de laisser échapper ces paroles. Ce cercle intime se réunissait régulièrement tous les soirs dans le même salon. On jouait, on causait, parfois même on lisait. L'avocat général était un des habitués les plus assidus et l'un des meilleurs causeurs. Il avait ce qu'on appelle « un certain âge »; mais sa belle figure portait bien les années.

— Eh bien donc, dit-il, voici mon roman :

J'avais vingt ans lorsque mon père m'envoya terminer mon droit à Paris. Je venais de faire deux ans d'études à Poitiers, et Paris m'apparaissait comme le paradis.

Dans ce temps-là, les chemins de fer n'existaient point, et les diligences n'étaient pas encore arrivées à leur dernier perfectionnement. Aussi la capitale, moins connue, devenait-elle pour les provinciaux une sorte de ville enchantée. On n'avait pas déjeuné à Angoulême et diné à Paris le même jour; mais, en partant d'Angoulême comme je fis un mercredi matin, on arrivait rue Notre-Dame-des-Victoires, dans la cour des Messageries royales, le samedi vers midi.

J'ai dit que j'étais parti d'Angoulême parce que je venais de chez mon père, où j'avais passé les vacances, après ma seconde année de droit. Mon père ne pouvait souffrir l'idée de me voir aller affronter les dangers de la vie parisienne. — Vie de perdition! s'écriait-il; — car lui aussi il avait fait son droit dans le quartier latin. Mais je travaillai tant et si bien à lui persuader que je deviendrais un grand homme plus tard, et que, présentement, je mènerais une vie d'anachorète, qu'il consentit à me laisser partir, quand j'eus fait le serment de revenir aux vacances suivantes avec mon diplôme, et sans dettes!

Sans dettes!... je tins ma parole pourtant! Et voulez-vous savoir à combien se montait ma pension mensuelle? — Soixante-douze francs tout secs!

Mais avec quelle joie je montai sur l'impériale de la diligence! Comme je dis de bon cœur adieu à Beaulieu et à Lhoumeau! Comme en traversant Poitiers je plaignais mes pauvres camarades qui ne pouvaient quitter les bords du Clain pour ceux de la Seine!...

Mes soixante-douze francs, en écus de six livres, accompagnaient de leur son argentin chaque cahot de la lourde voiture, et au son de cette musique, qui chantait l'espérance et la liberté, je me laissais bercer des songes les plus enivrants. Les jurements des postillons me semblaient mots d'amour, et j'aurais de bon cœur embrassé les chevaux frais à chaque relais.

Quand on montait une côte à pied, je courais en avant, comme si j'avais pu faire avancer la diligence par la force de l'exemple. J'engageais la conversation avec tous mes compagnons de voyage, je me serrais de bonne grâce pour leur faire place, à eux et à leurs effets. Volontiers, j'aurais lié avec eux une éternelle amitié. Plus j'approchais, plus la campagne me semblait belle. Et quand j'entendis les roues de la voiture faire trembler le pavé de la rue d'Enfer, je tressautai d'aise dans mon coin.

Quel voyage! Est-il rien qui plus tard rende l'enivrement de ces premières émotions?

Combien d'or faudrait-il aujourd'hui pour m'ouvrir les perspectives enchanteresses, que mes soixante-douze francs me montraient à l'horizon! Quels coussins moelleux, quelle calèche royalement équipée vaudraient la dure banquette d'impériale sur laquelle j'entraî à Paris!

Je me souviens qu'il faisait un brouillard épais à travers lequel le soleil essayait pén-

(1) Les Drames ignorés. Calmann Lévy, éditeur.